

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

29/02/2024

N° E24000015 /59

Le président du tribunal administratif

**Décision désignation commissaire du 29/02/2024**

**CODE : 1**

Vu, enregistrée le 14/02/2024, la lettre par laquelle le Président de la communauté de communes Pévèle Carembault demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Objet(s) : Modification N°3 du plan local d'urbanisme (PLU).

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Pévèle Carembault.

Territoire(s) concerné(s) : Communes d'Attiches.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Olivier THEETTEN, cadre d'entreprise, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Madame Catherine MARTOS, directrice de projet urbain, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée au Président de la communauté de communes Pévèle Carembault, à Monsieur Olivier THEETTEN et à Madame Catherine MARTOS.

Fait à Lille, le 29/02/2024

Pour le Président,  
Le premier vice-président,

Yann LIVENAIS

Pour expédition conforme,  
Pour le greffier en chef,  
L'adjoint administratif délégué,

